



Département du Pas-de-Calais

6/1/12 *Mairie de Recques / Hem.*

## SYMVAHEM

### Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

\*\*\*\*\*

#### *Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 5 juillet 2012*

L'an deux mille douze, le cinq juillet, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 28 juin 2012, s'est réuni en mairie de Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

#### Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres).  
Et M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL)

Titulaires non remplacés : Mme Polaert (CC3P) M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Bouffart

### ETUDE GEOTECHNIQUE G12 SUR LE BARRAGE DE POLINCOVE

M. Pette indique que le SYMVAHEM a lancé une étude de maîtrise d'œuvre de restauration écologique de la Hem. Cette étude vise à restaurer la continuité écologique au droit de 2 ouvrages hydrauliques. Dans cette perspective, des aménagements seront réalisés sur les ouvrages. Un des deux sites (le Moulin bleu de Polincove) nécessite toutefois au préalable une étude des sols.

Le coût de cette prestation est de 7 047,60 € HT soit 8 428,93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer le marché avec l'entreprise FONDASOL pour un montant de 7 047,60 € HT soit 8 428,93 € TTC,
- signer tout document permettant la mise en œuvre et l'exécution de ce marché ainsi que la mise en œuvre des formalités de demandes de subvention.
- engager la dépense dont les crédits sont suffisants au budget primitif 2012.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 18 juillet 2012

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*



Le Président, Christian PETTE





7112

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du jeudi 5 juillet 2012*

L'an deux mille douze, le cinq juillet, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 28 juin 2012, s'est réuni en mairie de Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

**Présents :**

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres).  
Et M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL)

**Titulaires non remplacés :** Mme Polaert (CC3P) M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Bouffart

## ANIMATION DU PAPI - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION

M. Pette explique qu'il s'est rendu à Lille pour présenter le dossier de PAPI d'intention à la commission inondations Artois Picardie. Il indique que ce même dossier doit être présenté le 12 juillet à la commission mixte inondation à Paris qui décidera finalement de la labellisation.

M. Pette rappelle notamment que le PAPI est qualifié « d'intention » dans la mesure où cette démarche va permettre de compléter le diagnostic, le contenu des projets, et in fine, la stratégie globale de gestion du risque d'inondation.

Les actions inscrites dans le PAPI d'intention portent sur la mise en place de repères de crues, des plans communaux de sauvegarde, la réalisation d'études de vulnérabilité, d'une analyse coût-bénéfice indispensable pour aller plus loin sur les projets de ZEC et ZRR, la réalisation d'études complémentaires (faune flore, topographie) et de travaux concernant l'érosion et le ruissellement. Un volet « communication » est également prévu.

Le montant global du programme est de 471 500 € dont 63 % de subventions (hors fonds européens sollicités récemment).

Pour tenir ces engagements, M. Pette indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un chef de projet exclusivement attaché à la mise en œuvre du PAPI.

Les missions de ce chef de projet sont les suivantes :

- mettre en œuvre les actions du PAPI d'intention en mobilisant les acteurs de chaque projet (en groupes de travail) et en concertation avec le comité de pilotage à constituer,
- conduire la démarche PAPI de manière transversale en lien avec les partenaires techniques et financiers,
- être l'interlocuteur technique des bureaux d'études.

Cet emploi, créé selon les dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié, sera pourvu par recrutement direct sur justification de titres universitaires et d'une expérience professionnelle adaptée.

Le recours à un agent contractuel à durée déterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, se justifie par la non pérennité de la mission et le contexte institutionnel du SYMVAHEM évolutif à court terme (dans le cadre de la réforme territoriale).

Le contrat de l'agent sera toutefois renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pas abouti. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération sera celle d'un attaché ou d'un ingénieur. Le décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, lui sera appliqué.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2012, à savoir 11 250 €.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un chargé de mission PAPI en contrat à durée déterminée,
- d'autoriser le Président à fixer, par arrêté, la durée du contrat et le montant du traitement indiciaire.

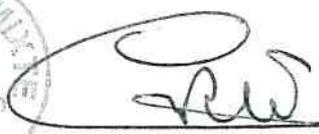
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 18 juillet 2012

Le Président, Christian PETTE



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

*Le Président, Christian PETTE.*





8/12

**SYMVAHEM**  
**Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**  
**(Recques-sur-Hem)**

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*  
*Séance du jeudi 5 juillet 2012*

L'an deux mille douze, le cinq juillet, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 28 juin 2012, s'est réuni en mairie de Recques-sur-Hem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

**Présents :**

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres).  
Et M. Jean-Michel Croquelois (délégué suppléant CCPL)

**Titulaires non remplacés :** Mme Polaert (CC3P) M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : M. Bouffart

**COMPTABLE PUBLIC - INDEMNITE DU CONSEIL**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget au receveur municipal pour ses prestations en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En raison :

- du départ de Mademoiselle CHAPUIS Audrey au 29 février 2012,
- de l'arrivée de Monsieur DANNEELS Hervé à compter du 1er mars 2012,

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide de verser cette indemnité à Mademoiselle CHAPUIS jusqu'au 29 février 2012 et à compter du 1er mars 2012 au profit de Monsieur DANNEELS.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 18 juillet 2012

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE

Le Président, Christian PETTE.

